

Module n°2 : Formation des maîtres d'apprentissage dans la FPH - Cadres en mission

Contexte

Exercer le rôle de maître d'apprentissage demeure une mission essentielle qui ne s'improvise pas. Il s'agit en effet de partager ses savoir-faire, d'accompagner la montée en compétences au plus près des besoins de terrain, d'aider l'apprenti à s'intégrer dans l'établissement. Pour accompagner son apprenti le mieux possible, le maître d'apprentissage doit prendre conscience de ses propres savoirs et savoir-faire, mettre des mots sur son expérience, bien communiquer, accompagner...La présente formation cible en conséquence l'ensemble des compétences nécessaires au plein exercice de cette fonction, et intègre, pour les maîtres d'apprentissage qui le souhaitent, une préparation et un accompagnement individualisé à la certification.

Objectifs

- Se préparer aux fonctions de maître d'apprentissage.
- Identifier le contexte juridique propre à l'apprentissage dans la FPH
- Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant.
- Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle.
- Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages.

Renseignements complémentaires

Contacts : Florence Bocquel (f.bocquel@anhf.fr) - Geneviève Pons (g.pons@anhf.fr)

Programme

Intégrer la posture et les compétences du maître d'apprentissage : 10 séquences, sur deux journées de formation, en continu

JOUR 1 : Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant

- Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise.
- Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise.
- Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai.
- Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
- Suivre le parcours avec le centre de formation.

- Organiser le parcours au sein de l'entreprise.

JOUR 2 : Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage.

- Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages
- S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage.
- Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages.
- Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail.
- Elaborer son plan d'actions individualisé.

Public

Tout agent intéressé et volontaire qui souhaite s'engager dans la mission de maître d'apprentissage ou qui assure déjà cette mission.

Tout personnel relevant de la FPH, accueillant ou étant amené à accueillir un apprenti.

Exercice

2024

Code de formation

ENC11

Nature

AFR

Organisé par

Synergies FCF ou Cadres en mission formation ou Greta Occitanie

Durée

14 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Date et lieu

GROUPE 1

Du 28 mars au 29 mars 2024

ANFH Ramonville St-Agne

Le 23 avril 2024

ANFH Ramonville St-Agne

GROUPE 2

Du 26 septembre au 27 septembre 2024

ANFH Ramonville St-Agne

Le 7 novembre 2024

ANFH Ramonville St-Agne